

MAIRIE DE BEAUFORT **SAVOIE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2011

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 26 août 2011, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 19 août 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes et M. CRESSENS Annick, VERNAZ André, MURAT Louis, PERRIER Paul, SEVESSAND Guy, DOIX Dominique, MALOD Bertrand, PHILIPPE Jean-Pierre, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, TOMASINI Annie, LANDAIS CHAUCHAIX Christelle, ROBERT Jacques.

ABSENT REPRESENTE : M. BLANC Jean-Pierre par M. Louis MURAT,
Mme BLANC Marie-Claude par M. DOIX Dominique,
M. BOCHET Thierry par M. PERRIER Paul,
M. DOIX Thierry par M. MALOD Bertrand,
M. COMBAZ-DEVILLE Pascal par Mme TOMASINI Annie

ABSENT : M. CROISSET Yann

SECRETARE DE SEANCE : M. SEVESSAND Guy

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Validation du Schéma Local de Développement Touristique

Madame le Maire rappelle les objectifs et le travail engagé en partenariat avec les professionnels du tourisme de la commune visant à élaborer un schéma local de développement touristique, dans la perspective de redynamiser l'économie touristique qui représente 70% de l'économie locale.

Ce travail s'inscrit également dans la perspective de conserver le classement « station touristique » pour lequel les critères d'obtention fixés par la loi sont plus qualitatifs de par la réforme des stations de tourisme. Madame le Maire précise que l'impact de ce classement sur les finances communales est essentiel : il conditionne en effet le versement par l'Etat de la dotation touristique, de la Dotation Globale de Fonctionnement (majorée en station de tourisme), et il permet de percevoir la taxe de séjour. Ces recettes sont essentielles pour permettre à la collectivité d'investir dans le domaine du tourisme.

Il est rappelé que le Conseil Municipal avait d'ores et déjà validé, lors de sa séance du 21 avril 2011, le positionnement, à savoir, « **être reconnu de manière unique en Savoie Mont**

Blanc et pour les amateurs d'émotions partagées, comme un nouvel espace d'expériences et de villégiatures à la montagne ».

Sur la base de ce positionnement, un travail participatif a été mis en place pour définir le contenu du schéma. Cette réflexion a rassemblé 70 acteurs qui ont retenu 5 enjeux qui se déclinent en 41 fiches actions. Ceci constituera le cadre de la politique en faveur du tourisme de la commune pour les 5 années à venir.

Ces 5 enjeux sont :

- Acquérir une nouvelle notoriété touristique pour le territoire, par la création d'une marque, avoir une vraie politique de label,
- Repenser la structuration spatiale du tourisme :
- Développer une offre touristique culturelle et sportive originale basée sur l'expérience et la culture montagnarde
- Décliner une politique cohérente en matière d'hébergements dans la lignée du positionnement
- Gagner en performance au niveau communication et commercialisation

Par ailleurs, s'agissant de l'organisation à mettre en place pour le suivi du schéma, il est prévu la formalisation :

- d'un conseil touristique (groupe politique) composé des élus de la collectivité et des présidents des structures touristiques (Office du tourisme, SEMAB),
- d'un pôle tourisme (groupe technique) composé de la directrice générale des services de la mairie, du directeur de l'Office du Tourisme et du directeur de la SEMAB, dont le rôle sera notamment la gestion des sites touristiques et des services liés au tourisme, l'accueil, la promotion la communication et la commercialisation ainsi que le développement et l'aménagement
- d'un collège des socio professionnels (organe professionnel).

Dans un souci d'efficacité, cette organisation doit pouvoir s'appuyer sur la présence d'un chargé de mission recruté par l'office du tourisme, chargé de mettre en œuvre le schéma local de développement touristique, d'assurer la coordination entre les 3 niveaux précités et de contribuer à l'animation de la politique touristique de la commune. Pour ce faire, il conviendra de revoir la convention d'objectifs liant la commune de Beaufort et l'Office du Tourisme en intégrant cette nouvelle mission.

Suite au débat portant notamment sur l'intérêt d'avoir engagé cette démarche et son calendrier de mise en œuvre, sur les modalités d'organisation proposées, sur les objectifs de ce schéma et leur évaluation, le Conseil Municipal approuve le contenu de ce schéma et l'organisation proposée à l'unanimité.

S'agissant du chargé de mission tourisme qui se doit d'être opérationnel rapidement, ce poste pourrait être proposé à Stéphane CEVOZ, qui a travaillé comme stagiaire pour l'élaboration du schéma et qui a donné entière satisfaction. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce choix. M. CEVOZ sera recruté dès que possible par l'office du Tourisme et la convention d'objectifs entre la Commune et l'O.T devra être actualisée.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'importance de l'information qui doit découler de ce vote et annonce l'organisation, le 8 septembre 2011, d'une réunion publique destinée à présenter ce dossier.

Approbation de la modification n° 2 du PLU sur le règlement de la zone agricole

L'enquête publique relative à la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme concernant la modification des articles 10 et 11 du règlement de la zone agricole portant sur les hauteurs des constructions et leur aspect extérieur a eu lieu du 7 juillet au 8 août 2011. M. CROSET

Gérard, Commissaire Enquêteur, a rendu son rapport avec avis favorable. Il appartient maintenant au Conseil d'approuver cette modification.

Madame le Maire fait état des conditions du déroulement de l'enquête publique et évoque les remarques formulées par la chambre d'agriculture et un certain nombre de particuliers qui ont été amenés à faire part de leur ressenti, ressenti portant notamment sur le fait que certains terrains demeurent inconstructibles de par leur classement au PLU et que la modification proposée a pour but de faciliter la constructibilité seulement en zone agricole.

Madame le Maire rappelle que l'objectif d'un PLU est de fixer le cadre général permettant le développement de la commune. De ce fait, il est possible que certains intérêts individuels puissent être contrariés.

Jacques ROBERT fait part de ses inquiétudes quant à l'impact de cette modification sur le paysage et l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage.

Suite au débat, le Conseil approuve la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (1 abstention).

Marchés de travaux

Mme le Maire informe qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux du Pont du Moulin. 8 offres ont été réceptionnées ; après analyse, les travaux ont été attribués à l'entreprise QUAY, moins disante, pour un montant HT de 79 000 €.

Validation du type de chauffage du bâtiment de la Mairie d'Arêches

Les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les locaux de la mairie annexe, l'Office de Tourisme et la SEMAB ont été confiés au cabinet Guillaume Girod Architecture, maître d'œuvre du projet. Suite à la validation de l'Avant Projet Sommaire (conseil municipal du 18 juillet 2011), il convient de choisir le type de chauffage de ce bâtiment. Après avoir pris connaissance des différentes possibilités et de leur coût, le Conseil retient la solution chaudière électrique avec isolation et planchers hydrauliques (une abstention).

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Marcôt et aux Envers.

Baux de location terrains agricoles

Par contrat de bail à ferme en date du 26 novembre 2003, la Commune a loué à M. AVOCAT Gilles une parcelle située à Roche Plane. Ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite, son retrait du GAEC est effectif. Il sollicite donc le transfert de ce bail au GAEC de la Fontaine.

Le Conseil donne un avis favorable et autorise Mme le Maire à signer un avenant au contrat.

Décision concernant le principe de vente de l'alpage de Rognoux

Madame le Maire rappelle la réflexion engagée à l'initiative de la commission agricole sur le dossier de la vente d'une partie des alpages communaux. A ce jour, le dossier de vente de l'alpage des Avats est au stade du compromis de vente et, s'agissant de l'alpage des Grands Plans, le conseil municipal a, lors de sa séance du 18 juillet 2011, validé la proposition de prix de vente (le compromis de vente n'est pas encore validé). Madame le Maire précise qu'elle souhaite, en accord avec le président de la commission agricole et en préalable aux prochaines décisions à intervenir sur ces dossiers refaire le point sur les objectifs de cette démarche et

rassurer les élus sur notamment les engagements des acquéreurs pour ce qui concerne le maintien de l'usage agricole de ces alpages et le respect de la procédure employée.

Un débat portant sur les questions de mise en concurrence (non réalisée pour ces ventes car ventes aux locataires en place), de valeur des biens concernés (sous-évaluée selon certains élus compte tenu des travaux réalisés par la collectivité sur ces alpages) et sur le rôle de la SAFER, s'engage. Par la suite, le dossier de vente de l'alpage de Rognoux n'est pas mis au vote. Madame le Maire propose de terminer la procédure de vente de l'alpage des AVATS, afin d'être en mesure de présenter aux élus un bilan de cette vente et de disposer des contraintes précises imposées à l'acquéreur.

Baux de location appartements communaux

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer :

- le bail de location avec Mlle Pauline MANON, preneuse de l'appartement «Rhododendron » aux Gîtes des Bruyères à compter du 1^{er} septembre 2011, moyennant un loyer mensuel de 376 €,
- les baux professionnels précaires et révocables, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2011, pour la location de locaux dans l'ancien bâtiment « centre de secours » Place de la Mairie, avec Mmes PALLUEL-GUINET, podologue, GACHET Laëtitia, ostéopathe et SAINTENOY Cécile, Orthophoniste.

Vente de terrain la Chavonnerie

Mme le Maire fait part de l'accord de M. & Mme ROCHAIX Jean-Yves sur le prix proposé pour l'acquisition de terrain jouxtant leur propriété à La Chavonnerie-Dessus.

Le Conseil décide de leur céder la parcelle n° 1020 section H, d'une superficie de 329 m² au prix de 2 € le m².

Comptes-rendus des Commissions

Commission communication : préparation du prochain bulletin municipal à paraître en novembre 2011 et qui sera suivi d'un flash info d'ici la fin de l'année 2011.

Questions diverses

L'Assemblée :

-est informée

- de l'avancement de la réflexion relative au Schéma départemental de Coopération Intercommunale. S'agissant de notre territoire, les délibérations des communes proposant une alternative à la proposition du Préfet, ont été transmises dans le délai fixé par l'Etat (9 août 2011). La Commission Départementale de Coopération Intercommunale doit se réunir prochainement afin de statuer sur ce dossier. Par ailleurs, deux groupes de travail sur les thématiques « transport et économie » ont été constitués au sein d'Arlysière : Annick CRESSENS et André VERNAZ participeront à ces réflexions.
- de l'engagement d'une réflexion sur l'eau au niveau intercommunal (André VERNAZ et Louis MURAT représentent la commune de Beaufort).
- du bilan de la journée du 20 août à Roselend : excellente fréquentation (environ 10 000 personnes). Des remerciements sont adressés aux agents des services techniques pour leur implication pour la gestion du stationnement et du trafic. Le bilan de cette fête et de l'implication financière de la commune sera établi prochainement, en lien avec EDF.

- Décide de commander à COMETE une mission de diagnostic des finances et d'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.
- Prend connaissance de l'avancement du dossier « Hôtel de la Roche ».

Le Maire,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011 A ARECHES- salle de la
Chaudanne**